



**Drogues
au volant,
c'est NON.
Et c'est ok.**

DROGUES AU VOLANT

DIRE NON SANS PRESSION, LE MESSAGE DE L'AWSR CET ÉTÉ

Entre sorties entre amis, soirées en terrasse ou encore festivals, l'été est une période propice aux moments festifs et ambiances plus détendues. Dans ces situations, la pression du groupe peut jouer un rôle dans les choix liés à la consommation de drogues, y compris pour ceux qui doivent reprendre le volant.

L'AWSR lance une nouvelle campagne de sensibilisation pour rappeler que ces décisions ne sont jamais anodines. Le gaz hilarant et le cannabis sont particulièrement ciblés en raison de leur usage fréquent, surtout chez les plus jeunes.

Objectif : rappeler que, même consommées occasionnellement et en petite quantité, ces substances restent incompatibles avec la conduite, et que chacun doit pouvoir dire non sans avoir à se justifier, ni subir de pression.

Gaz hilarant : un usage détourné de plus en plus populaire, y compris au volant

Initialement utilisé en médecine, dans l'industrie ou à des fins alimentaires, le protoxyde d'azote (« gaz hilarant ») est aujourd'hui souvent détourné pour un usage récréatif, notamment en raison de ses effets euphorisants rapides. Il est généralement inhalé à l'aide de ballons et rencontre un succès important auprès des jeunes, le plus souvent dans des lieux festifs et en groupe.

Cette évolution n'est pas sans conséquence pour la sécurité routière. Si la consommation de protoxyde d'azote avant de prendre le volant reste limitée dans l'ensemble de la population, elle concerne davantage les jeunes. Selon une nouvelle enquête de l'AWSR, 2 % des conducteurs wallons déclarent en avoir déjà consommé moins d'une heure avant de conduire. **Ce chiffre est deux fois plus élevé chez les 18-34 ans, où il atteint près de 7 %.**

Parmi les personnes qui consomment du gaz hilarant, le lien avec la conduite est fréquent : **4 sur 10 (43 %) déclarent avoir déjà conduit moins d'une heure après usage**, et près d'un sur trois (30 %) reconnaît même en avoir consommé tout en conduisant.

Ces comportements s'expliquent notamment par une sous-estimation des risques, en particulier chez les plus jeunes. Près d'un jeune sur 10 (8% des 18-34 ans) ne fait en effet pas le lien entre gaz hilarant et danger au volant.

Des effets sur la conduite immédiats et dangereux

Le protoxyde d'azote a pourtant des effets directs sur les capacités nécessaires à la conduite. Le **Professeur Raphaël Denooz, pharmacien biologiste et expert judiciaire en toxicologie médico-légale**, les décrit comme immédiats et significatifs : « *Les effets du protoxyde d'azote sont quasiment instantanés et provoquent des troubles cognitifs et psychomoteurs importants pendant environ 5 minutes. La vigilance, la coordination et le temps de réaction sont altérés. Durant cette phase, le conducteur est incapable de conduire en toute sécurité.* »

Au-delà de ces effets directs, la substance influence également le comportement au volant en favorisant la prise de risques : « *L'euphorie et la confiance excessive peuvent encourager des comportements dangereux, comme les excès de vitesse ou les manœuvres inadaptées. Le protoxyde d'azote donne au conducteur l'impression de garder le contrôle, alors que ses capacités sont en réalité diminuées, ce qui augmente encore les risques.* »

Et même lorsque la sensation d'euphorie s'estompe, les capacités de conduite ne sont pas immédiatement rétablies. « *Contrairement à ce que pensent de nombreux consommateurs, certains effets comme les troubles de la coordination **la baisse de la vigilance** ou la désinhibition peuvent persister jusqu'à 45 minutes après la prise, période durant laquelle le risque d'accident reste élevé.* »

Et les risques sont encore renforcés en cas de consommation combinée avec d'autres substances : « *L'association avec l'alcool ou le cannabis accentue fortement les troubles de la conduite et augmente le risque d'accident.* »

Le cannabis, largement consommé en Wallonie

Le cannabis est d'ailleurs fréquemment consommé avant de prendre le volant. Il s'agit de la drogue la plus citée parmi les conducteurs ayant déjà conduit sous influence : 73 % d'entre eux indiquent en avoir consommé.

Là aussi, de nombreux usagers ont tendance à sous-estimer les risques au volant. Près de **8 consommateurs réguliers¹ de cannabis sur 10 estiment ainsi être capables de conduire** après en avoir consommé.

Pourtant, le cannabis altère clairement les capacités de conduite. Sous influence, un conducteur est moins attentif à la route et il éprouve des difficultés à percevoir son environnement et à évaluer les distances. La coordination des mouvements peut être perturbée, la conduite devient hésitante et le temps de réaction s'allonge. **Le risque d'être impliqué dans un accident grave peut être multiplié jusqu'à 3 fois.**

« Non, c'est non. Et c'est ok » : une campagne axée sur la pression sociale

Ces comportements risquent d'être plus fréquents pendant l'été. Les sorties et les moments festifs, plus nombreux à cette période, favorisent en effet le lâcher-prise et la décompression. Dans cette ambiance, la consommation de drogues est plus présente, encouragée par la facilité d'accès et l'effet du groupe, qui peuvent amener certains conducteurs à se laisser tenter.

Avec sa nouvelle campagne, l'AWSR leur rappelle l'importance de refuser toute consommation s'ils comptent prendre le volant.

À travers deux vidéos diffusées sur les réseaux sociaux et des affiches présentes dans plusieurs discothèques et bars de Wallonie cet été, la campagne met en scène ce moment clé où le conducteur est confronté à la pression de consommer. **Dire non, c'est faire le bon choix, un choix qui mérite le respect.** Une vidéo informative sur les effets du gaz hilarant sera également diffusée.

Ces dernières années, le nombre d'infractions liées à l'usage de drogues au volant a fortement augmenté en Belgique. Près de 14.00 infractions ont été enregistrées en 2025, contre un peu plus de 7.000 en 2017. Cette hausse s'explique en grande partie par l'augmentation des contrôles, rendus plus efficaces grâce à l'introduction du test salivaire (depuis 2010).

La conduite sous l'influence de drogues, quelles qu'elles soient, est soumise à une tolérance zéro. En cas de test positif, le conducteur se voit immédiatement retirer son permis de conduire pour une durée minimale de 15 jours. Il ne peut le récupérer qu'après un nouveau test négatif. Il s'expose également à une déchéance du droit de conduire (d'un mois à cinq ans, voire définitive), à une lourde amende et à une peine de prison.

Chaque année, on estime que 22 personnes perdent la vie sur les routes wallonnes dans des accidents liés à l'usage de drogues ou de médicaments.

¹ Utilisateurs qui en consomment plusieurs fois par semaine.

[Découvrir la campagne](#)

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA

0498/048.361

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

